

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	8h30 - 12h30
Mardi	9h - 12h / 14h - 17h30
Mercredi	9h - 12h
Jeudi	13h30 - 18h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h-12h

02 99 76 06 22

accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

L'information pour tous et par tous

LES INFOS



Élections Municipales

À l'issue des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, vous nous avez à nouveau accordé votre confiance en reconduisant notre liste à la tête de la mairie. Nous vous remercions sincèrement pour votre participation à ce moment clé de la vie démocratique.

Renouvelée et rajeunie, notre équipe entame ainsi une nouvelle étape pour Châtillon-en-Vendelais. Les élus s'engagent à porter des projets au service de l'intérêt général, en restant proches et à l'écoute de chacun.
Merci à toutes et à tous

Maire : Jean-Luc DUVEL

1^{ère} adjointe : Madame FERARD Christine, adjointe Finances, Organisation des services et du personnel et petite enfance

2^{ème} adjoint : Monsieur BEAUGENDRE Gérard, adjoint Voirie, chemins ruraux et réseaux – cimetières Environnement, patrimoine, tourisme, développement et aménagement durable

3^{ème} adjointe : Madame GILLOUARD Marie-Paule adjointe CCAS Affaires sociales et Solidarité

4^{ème} adjoint : Monsieur GOUGEON Philippe adjoint Communication, Vie associative – Sports et loisirs -culture

5^{ème} adjointe : Madame BENARD Claudie, adjointe Affaires scolaire-périscolaires – Enfance- Jeunesse

Déléguée aux bâtiments et sécurité : Mme Michèle PAQUET

Conseillers : Mme COUVERT Stéphanie, Mr VOISINNE Arnaud, Mr SANDRAS Steven, Mr GIEUX Ludovic, Mme GUILLOIS Fabienne, Mr BOULE Nicolas, Mme LEGEAY Vanessa, Mr BELLAY Maxime, Mme LEDUBY Aurélie , Mr CHANTREL Yohann, Mme OLIVIER Flore, Mr RONDIN Maxime.



**FERMETURE DE LA MAIRIE LE
SAMEDI 2 MAI ET LE SAMEDI 9 MAI**





Recensement des jeunes à 16 ans

La rédaction du site officiel de l'administration française Service-Public.fr rappelle que tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent effectuer leur recensement citoyen, en mairie.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

À noter, le recensement citoyen est **obligatoire et doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire** permettant ainsi :

D'obtenir une attestation de recensement,

D'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC),

D'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avance l'âge de 18 ans.

Espace Jeunes

Prochaines dates Espace Jeunes :

Vacances scolaires : 16 et 17 avril,
20 et 21 avril
Vendredi 15/05, vendredi 29/05

Inscriptions sur enfjeunes@chatillon-en-vendelais.fr

Le programme de l'espace jeunes est à retrouver sur le site de la mairie

École Ste Jeanne d'Arc



Location de tables et chaises pour vos événements
3€ la table de 10 places
0.50€ la chaise
Réservation auprès de Ludovic LEGROS au 06 88 47 92 08

Argent de poche



Donne du temps pour ta commune et gagne de l'argent de poche pour tes projets.

15€/3H



Chatillon en Vendelais
Le cadre de vie

INSCRIPTION SUR :
<https://www.chatillon-en-vendelais.fr>
ou à l'accueil de la Mairie
FIN DES INSCRIPTIONS LE 31 Mai 2026



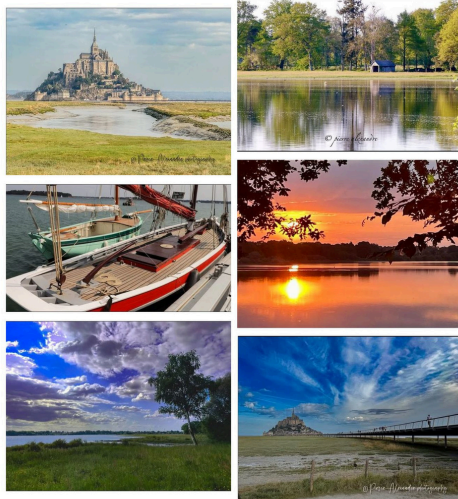
Médiathèque

P'TIT BOUT KI LIT : LECTURES ANIMÉES POUR LES 0-3 ANS

Bébés lecteurs sur inscription un samedi par mois dans le hall de la médiathèque de 10h à 10h30.

- Samedi 11 avril « Poisson d'avril »
- Samedi 6 juin « On part en pique-nique »

EXPOSITION Photos Pierre-Alexandre Tanquerel



Du 24 mars au 25 avril 2026
Vernissage samedi 28 mars à 11h30
Hall de la médiathèque Erik Orsenna
Châtillon-en-Vendelais

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES PAR PIERRE- ALEXANDRE TANQUEREL

- Du mardi 24 mars au 24 avril 2026.
- Vernissage le samedi 28 mars 11h30

LE BRICO DU MERCREDI : ATELIERS CRÉATIFS

Ouvert à tous, inscription gratuite, matériel fourni.

Le mercredi de 13h30 à 15h une fois par mois.

- Mercredi 29 avril « Fabrique ta carpe Koï déco »
- Mercredi 27 mai « Fabrique une carte fleurie pop up pour la fête des mamans »
- Mercredi 1er juillet 2026 « Fabrique ton jeu de poches pour partir en vacances »

**FERMETURE PENDANT LES
VACANCES DE PRINTEMPS**
· La médiathèque sera
fermée du 13 au 20 avril 2026
· Fermeture le samedi 2 mai
2026

**Médiathèque Erik Orsenna
Châtillon-en-Vendelais**
14 place de l'église 35210 Châtillon-en-Vendelais
02 99 76 16 50 - mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr
facebook.com/bibliothequechatillonvendelais

Horaires d'ouverture :
Mardi 16h-19h
Mercredi 15h-18h
Vendredi 16h-18h
Samedi 10h30-12h30

Pensez à la boîte de retour à l'entrée lorsque les portes sont fermées, nous ferons le nécessaire

Arts Plastiques

EXPOSITION DE FIN D'ANNÉE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Retour en images sur les sujets et les techniques abordées pendant toute l'année.

Du mercredi 20 mai au mercredi 24 juin 2026.

Les inscriptions 2026/2027 auront lieu le jeudi 10 septembre de 18h à 19h à la maison des associations.

Association Pneumacorps

L'ASSOCIATION PNEUMACORPS BRETAGNE propose désormais deux activités à la salle annexe de la mairie :

- une séance collective hebdomadaire sur la libération de la respiration tous les jeudi de 18h30 à 20h
- un stage d'une journée ou 1/2 journée les samedi 25 avril et samedi 6 juin (max 8 pers.)

EXPLORATION RESPIRATION ET VOIX, LIENS RESPIRATION ET MARCHE sur base PneumaCorps

"S'occuper de sa respiration et libérer sa voix à la source"

Site PneumaCorps : www.pneumacorps.com

Contact pour plus d'information ou pour inscription : Brigitte Blanc / port 06 70 73 35 76 /

pneumacorpsbretagne@gmail.com

CVB Basket

Le CVB met le feu à Châtillon

Préparez vos baskets (ou juste vos pas de danse) parce que le CVB Basket vous donne rendez-vous samedi 25 avril 2026 à la Salle de Châtillon pour LA soirée à ne pas manquer !

au programme:

- Ambiance de folie
- Buvette et bonne humeur
- Piste de danse prête à chauffer

Esprit d'équipe...même en dehors du terrain !

Que vous soyez joueur, supporter, voisin, ami ou juste là pour passer un bon moment, venez partager une soirée conviviale et festive aux couleurs du CVB

SAMEDI 25 AVRIL

SALLE DU COMPLEXE de Châtillon en Vendelais



ACVP Foot

"Cette année, c'est la coupe du monde. Et pour notre commune, il y aura aussi des coupes à gagner et de nombreux lots lors de nos tournois annuels qui auront lieu le samedi 13 juin pour les jeunes (U15-U17) en semi-nocturne et le dimanche 14 juin pour les séniors (dès 9h). Buvette et restauration sur place.

Afin de faire découvrir le foot aux plus jeunes, des journées découvertes seront organisées. Plus d'info à venir sur les réseaux sociaux et intramuros.

N'oubliez pas de noter la date du samedi 14 novembre pour la soirée annuelle de l'ACVP

Retrouvez-nous sur Facebook et Instagram"



Comité des Fêtes



FETE DE LA MUSIQUE 2026

Le Comité des Fêtes de Châtillon-en-Vendelais vous donne rendez vous :
le **samedi 20 juin 2026** à partir de 19h place du cimetière.

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble un moment convivial et festif, rythmé par la musique et la bonne humeur.

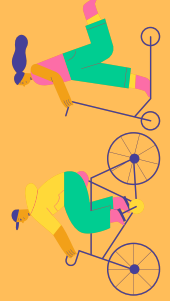
Petite restauration sur place

N'hésitez pas à en parler autour de vous : famille, amis, collègues... tout le monde est le bienvenu !

À très bientôt

Comité des Fêtes de Châtillon-en-Vendelais cdf.chatillonenvendelais





Agenda

- Samedi 2 mai : Bal Club de l'amitié - Complexe du Lac
- Du mercredi 6 mai au Dimanche 10 mai : Jumelage - Complexe du Lac

Durée de conservation des documents administratifs

- Documents à vie : état civil, diplômes, titres de propriété, carnet de santé et contrats de mariage, bulletins de salaires
 - 3 ans : déclarations fiscales, quittances de loyer et PV d'amende
 - 5 ans : factures d'énergie, relevés bancaires et documents de copropriété
 - 2 ans : contrats d'assurances, factures d'électroménager et ordonnances médicales
- ces durées sont des minimums légaux, vous pouvez toujours conserver plus longtemps

La campagne de déclaration des revenus 2026 débute le 9 avril 2026 pour les revenus perçus en 2025.



19 mai 2026 : date limite pour la déclaration papier pour tous les contribuables,
28 mai 2026 : date limite en ligne

Merci de tenir vos chiens en laisse
Pour la sécurité de tous — personnes, enfants et autres animaux — merci de garder vos chiens attachés.

Vous êtes responsable de leur comportement et des éventuels dommages.



Permis de construire, déclaration préalable à des travaux....

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement soumis à une autorisation d'urbanisme (droit d'urbanisme sur une parcelle, déclaration préalable à des travaux, changements de menuiseries, isolation extérieure, permis de construire pour une maison, un bâtiment public ou industriel, les coupes et abattages... :

Vous devez déposer un dossier à la mairie. Le service est gratuit.

Renseignements et rendez-vous **le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00**, contactez la mairie au 02 99 76 06 22.

CCAS

AVIS DU MAIRE INFORMANT LES ASSOCIATIONS DU RENOUVELLEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En application des articles R123-11 et R123-12 du code de l'action sociale et des familles, il sera procédé à la nomination de représentants au sein du conseil d'administration du CCAS.

Les associations concernées :

- Les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Les associations familiales (UDAF)
- Des associations de retraités et personnes âgées
- Des associations de personnes en situation de handicap

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal

Les associations peuvent soumettre leur candidature soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par courriel à la mairie (secretariat.mairie@chatillon-en-vendelais.fr), soit en la déposant directement au secrétariat contre remise d'un accusé de réception, au plus tard le vendredi 24 avril 2026.

En cas d'absence de candidat, le Maire est fondé à nommer, en lieu et place une "personne qualifiée"



Intramuros

L'application INTRAMUROS est maintenant un outil indispensable dans la communication pour notre commune.

Plus de 1000 smartphones (1018 à ce jour) ont téléchargé ce logiciel afin de disposer de toutes les informations et de connaître les dates des manifestations.

Merci à vous et pensez à communiquer vos informations via INTRAMUROS



Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 12 Mars 2026

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoir : 2
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Étaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD (arrivée à 20h30), Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GARDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :

Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Était absent (1):
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

1 - FINANCES

DCM2026.02.15 Approbation du bilan financier 2025 du restaurant scolaire

Christine FERARD, adjointe aux finances, présente le bilan financier 2025 du restaurant scolaire.

Après analyse des éléments présentés, compte tenu du nombre de repas servis, le coût de revient d'un repas est de 8.55€. Il en résulte une participation de la commune de 3.25€ par repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le bilan financier 2025 du restaurant scolaire.

C. Férard informe que la mairie devrait augmenter ses tarifs en septembre 2026. La Commune de Taillis sollicite une aide financière pour acquérir un nouveau lave-vaisselle. Pour information, Monsieur le Maire s'associera aux maires des communes qui disposent de cuisines satellites afin de solliciter Vitré Communauté afin qu'elle participe aux investissements nécessaires aux cuisines centrales comme Taillis.

DCM2026.02.16 Approbation du bilan financier 2025 de l'école publique

Christine FERARD, adjointe aux finances, présente le bilan financier 2025 de l'école publique.

Après analyse des éléments présentés, le coût de revient étant déterminé à partir des dépenses de fonctionnement qui prennent en compte des dépenses communes (primaire+maternelle) et des dépenses uniquement pour le primaire ou la maternelle.

·Le coût de revient d'un élève de maternelle est de 1 374.35 € (coût moyen départemental : 1 554€)

·Le coût de revient d'un élève de primaire est de 451.36 €. (Coût moyen départemental : 493€)

Ce coût par élève servira ensuite de base au calcul :

- Des participations des communes extérieures
- De la participation à l'École Privée de Chatillon, conformément à la convention d'association

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le bilan financier 2025 relatifs aux fonctionnement de l'école publique

VALIDE les coûts de revient qui serviront de base aux demandes de participations.

DCM2026.02.17 Approbation subvention 2026 à l'OGEC

Christine FERARD, adjointe aux finances, explique :

A la rentrée scolaire de septembre 2025,

Le nombre d'élèves châillonnais (81 élèves) se répartit comme suit :

- 25 élèves en maternelle
- 56 élèves en primaire

Le nombre d'élèves extérieurs (29 élèves) se répartit comme suit :

- 11 élèves en maternelle
- 18 élèves en primaire

La subvention à l'O.G.E.C., compte tenu du coût de revient de l'année 2025, serait de 59 634.91€ pour les élèves de Châtillon.

Pour les élèves des communes extérieures et des contrats d'association signés par les communes de Princé, de Montreuil des Landes, de Parcé et de Montautour, compte tenu du coût de revient départemental 2025 et du coût de revient de l'élève de l'école publique, la subvention serait de 15 939.49€

Soit un total de 75 574.40 €.

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

A noter la non-participation des communes de Luitré-Dompierre, St Christophe des Bois, Combourillé et Vitré pour un montant total de 7 302.84€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (P.H Gasdon ne participe pas au vote)

VALIDE le montant de la subvention à verser à l'OGEC telle qu'indiquée ci-dessus.

DCM2026.02.18 Demande de participation pour les enfants Châtillonnais scolarisés dans d'autres communes

Christine FERARD, adjointe aux finances, fait part des demandes de participation aux frais de fonctionnement pour des élèves Châtillonnais par les écoles St Joseph de Balazé (1 élève en maternelle et 4 élèves en primaire), JEAN XXIII de Vitré (1 élève en primaire).

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le montant des participations suivantes :

Soit 451.36 € par élève de primaire

Soit 1 374.35 € par élève de maternelle

VERSE les montants des participations aux écoles St Joseph de Balazé, JEAN XXIII de Vitré et au RPI de Billé/Combourillé/Parcé tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

DCM2026.02.19 Vote des comptes Financiers Uniques 2025 de tous les budgets

Sous la présidence à Madame Christine FERARD pour le vote des comptes financiers uniques 2025 ;

Résultats d'exécution 2025							
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat exercice 2025	Résultat de la clôture exercice 2025	Reste à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total avec RAR
Investissement	467 058,79 €		-183 080,26 €	283 978,53 €	303 144,29 €	354 599,36€	335 433,60 €
Fonctionnement	276 480,16 €	276 480,10 €	331 332,43 €	331 332,43 €			331 332,43 €
Total	743 538,95 €	276 480,10 €	148 252,17 €	615 310,96 €	303 144,29 €	354 599,36 €	666 766,03 €

Vote : 17 Pour dont 2 pouvoirs, 0 Contre, 0 Abstention

Budget Annexe du lotissement du Bois Guichard

Résultats d'exécution 2025						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat reporté exercice 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat exercice 2025	Résultat de la clôture exerc25
Investissement	150 926,63€	150 926,63 €	240 500,96€	179 073,37€	-61 427,59€	89 499,04 €
Fonctionnement	198 311,17 €	198 311,17 €	179 073,58€	193 110,32€	14 036,74€	212 347,91€
Total	349 237,80 €	349 237,80 €	419 574,54	372 183,69 €	-47 390,85€	301 846,95€

Vote : 17 Pour dont 2 pouvoirs, 0 Contre, 0 Abstention

Budget annexe du parc d'activités de la Pimotière

Résultats d'exécution 2025						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat reporté exercice 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat exercice 2025	Résultat de la clôture exercice 2025
Investissement	- €	- €	€	- €	- €	- €
Fonctionnement	- 41 575.84 €	-41 575.84 €	- €	14 000,00 €	14 000,00 €	- 27 575.84 €
Total	- 41 575.84 €	- 41 575.84 €	- €	14 000,00 €	14 000,00 €	- 27 575.84 €

Vote : 17 Pour dont 2 pouvoirs, 0 Contre, 0 Abstention

Budget annexe du camping

Résultats d'exécution 2025						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat reporté invest exercice 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat exercice 2025	Résultat de la clôture exercice 2025
Investissement	183,81 €	183,81 €				183,81 €
Fonctionnement	3,00€	3,00 €		1,00 €	1,00 €	4,00 €
Total	186,81 €	186,81 €		1,00 €	1,00 €	187,81 €

Vote : 17 Pour dont 2 pouvoirs, 0 Contre, 0 Abstention

Etat annuel des indemnités brutes versées aux élus en 2025

La présentation de l'état annuel des indemnités brutes des élus est obligatoire avant le vote du budget, en application des articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.

MAIRIE

- Jean Luc DUVEL - Maire : 20 361,84 €
- Gérard BEAUGENDRE - 1er adjoint : 7 813,20 €
- Christine FERARD - 2ème adjointe : 7 813.20 €
- Jean Yves GARDAN - 3ème adjoint : 7 813.20 €
- Marie Paule GILLOUARD - 4ème adjointe : 6 343.32 €
- Bernard JACQUES - 5ème adjoint : 7 231.20 €
- Claudie BENARD - Conseillère déléguée : 4 192.68 €

MONTANT TOTAL 2025 : 61 568.64 €

La commission finances a pris acte.

Ces éléments sont donnés à titre d'information. Il n'y a pas de vote.

DCM2026.02.20 Subvention aux associations année 2026

Monsieur le Maire explique que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission « associations » le 4 février 2026 comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

C. Féraud, membre du bureau du comité des fêtes ne participe pas au vote.

M. Loyarte membre du bureau de l'association sportive de basket ne participe pas au vote.

DECIDE de voter les subventions pour l'année 2026 conformément au tableau ci-dessous :

La commission association réunie le 4 février 2026 et la commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

C. Féraud, membre du bureau du comité des fêtes ne participe pas au vote.

M. Loyarte membre du bureau de l'association sportive de basket ne participe pas au vote.

DECIDE de voter les subventions pour l'année 2026 conformément au tableau ci-dessus tel qu'il a été présenté.

Associations	nb adhérents 2025	Subvention 2025	nb adhérents 2026	Subvention 2026
Associations sportives (base 16€ par adhérent)				
ACVP FOOTBALL	165	2 598	164	2 624
CS JUDO	33	495	30	480
CS BASKET	73	1 095	107	1 712
CS DANSE	74	1 110	102	1 632
CS GYM	68	1 020	81	1 296
CS VOLLEY	17	255		
MOTO CROSS	35	525	35	560
Associations artistiques				
CHATILLON LOISIRS	18	735		750
ETANG D'ARTISTES	28	420		750
Associations enfants des écoles (Base 13€ par enfant)				
APEEP	134	1 608	137	1 781
APEL	117	1 404	110	1 430
Subventions Aide au fonctionnement				
CHEMINS PIETONNIERS	36	965	33	1 000
PIEGEURS 2,50/prise				
UCAV		450	21	450
POMPIERS		250		300
CLUB DE L'AMITIE	220	700	219	700
UNC	101	250	85	300
ACCA	30	200	28	200
ASSO ERIC ORSENNA	12	600	15	600
CINEMA LE VENDELAIS		8 500	62	8 500
COMITE JUMELAGE		500	46	500
PREVENTION ROUTIERE		61		60
LE HARAULT DANS LE VENT	27	200	25	200
COMITE DES FETES		500		600
TOTAL SUBVENTIONS		24 441		26 425

DCM2026.02.21 Vote des taux des contributions directes - année 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.43%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43.24%
- taxe d'habitation (TH) : 16.41%

DCM2026.02.22 Subvention versée pour séjour scolaire

Claudie BENARD, conseillère déléguée à l'enfance, informe du projet pédagogique de classe de découverte au Cap Fréhel durant 4 jours du 26 au 29 mai 2026 mené par l'école du Rocher Inoguen de Châtillon-en-Vendelais.

43 élèves répartis en deux classes, une classe de CE2/CM1 et une seconde classe de CM1-CM2 soit 30 élèves résidant Châtillon-en-Vendelais sont concernés.

Le coût total du projet s'élève à 150€ par élève.

Aussi, l'école publique du Rocher Inoguen sollicite une subvention de 10€ par élève résidant la commune soit 300€ pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de verser une subvention de 10 € par enfant résidant la commune dans le cadre de projet pédagogique (séjours scolaires, classes de découverte) et par année scolaire aux établissements scolaires de la commune qui en font la demande.

DCM2026.02.31 Vente de bois sur terrain au lieu-dit « Les Fagueries ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un terrain constructible au lieu-dit Les Fagueries située sur la parcelle Section XA n° 75 qui est mise en vente. Ce dernier est très boisé et en friche. Il convient donc de nettoyer le terrain. Pour ce faire, un particulier intéressé s'est fait connaître en mairie pour acheter du bois sur pied.

Aussi après échanges, il est proposé de vendre à M. Carré Didier, le bois des arbres qu'il abattra à hauteur de 20€ le stère. Ces travaux seraient réalisés au premier trimestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la vente de bois sur pied à M. Carré Didier

VALIDE le prix de vente à 20€ le stère

PRECISE que le terrain sera entièrement nettoyé en laissant les souches.

PRECISE que l'évaluation finale de la quantité coupée se fera sur site après abattage.

G. Beaugendre informe que la commune va demander un bornage.

DCM2026.02.34 Effacement des réseaux rue de la Basse Fleuriais : convention avec le SDE35

Gérard Beaugendre, adjoint à la voirie fait part d'une étude technique réalisée par le syndicat départemental d'énergie 35 relative à l'effacement des réseaux rue de la basse Fleuriais.

En outre en prévision de la création du belvédère à l'angle de cette rue, il convient de prévoir les travaux en amont.

Il est rappelé que le SDE35 en sa qualité de maître d'ouvrage et de porte la maître d'œuvre porte l'investissement de l'opération. La participation de la commune est déterminée en application du guide annuel des aides validé par le comité syndical du SDE35.

Le SDE propose une convention prévoyant les modalités financières suivantes :

Réseau électrique : reste à charge de 13 071.26 €

Réseau éclairage public : reste à charge de 3 946.38 €

Travaux sur infrastructures de télécommunications : reste à charge de 2 567.14 €

Le SDE propose une convention prévoyant les modalités financières suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le tracé et ces modalités financières.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDE35.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

2. JEUNESSE

DCM2026.02.38 - Convention de fonctionnement entre la fédération sportive et culturelle de France et les communes de Balazé et de Châtillon-en-Vendelais : Espace Loisirs Itinéraires (ELI)

Pour Châtillon, l'animation se déroulera du 20 au 24 juillet 2026

La commune s'engage à assurer la communication et à participer financièrement au projet.

24 jeunes pourraient s'inscrire soit une participation maximale de 1 300€.

La commune s'engage aussi à mettre à disposition des équipements et du matériel. Elle doit également enregistrer les inscriptions.

Aurélié LEGROS informe que les inscriptions se feront dorénavant depuis un QR code.